

Rapports sur les infractions

5. a) Le Secrétaire avertira le Ministre lorsqu'il lui aura été signalé qu'un pilote inscrit du Canada ou un centre de pilotage du Canada a enfreint un règlement de pilotage des États-Unis dans les eaux des États-Unis.

b) Le Ministre avertira le Secrétaire lorsqu'il lui aura été signalé qu'un pilote inscrit des États-Unis ou un centre de pilotage des États-Unis a enfreint un règlement de pilotage du Canada dans les eaux canadiennes.

LÉON BALCER
Ministre des Transports du Canada

Ottawa le 1^{er} mai 1961

LUTHER H. HODGES
Secrétaire au Commerce des
États-Unis d'Amérique

Washington (D.C.), le 28 avril 1961

A. D. P. HEENEY
Ambassador of Canada

L'Ambassadeur du Canada,
A. D. P. HEENEY

Monsieur Dean Rusk
Secrétaire d'État
des États-Unis
Washington (D.C.)

Dean Rusk, Esq.,
Secretary of State
of the United States,
Washington, D.C.